

## ANNEXE IV

Annexe au paragraphe 7.2.14 du résumé général

**DÉCLARATION DE GENÈVE ÉMANANT  
DU TREIZIÈME CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**

Nous, les délégués de 170 Etats et Territoires Membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), réunis à Genève du 4 au 26 mai 1999 à l'occasion du Treizième Congrès météorologique mondial, déclarons :

Nous **PRENONS ACTE** de l'appel que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social et les commissions économiques et sociales régionales ont lancé à l'OMM pour qu'elle contribue à l'action menée en faveur du développement durable, à l'échelle internationale, régionale et nationale, dans son domaine de compétence, en particulier les activités concernant les catastrophes naturelles associées aux conditions météorologiques ou climatiques, les changements climatiques et la protection de l'environnement.

Nous **PRENONS ACTE** aussi des contributions déjà apportées par l'OMM ou par son intermédiaire, pour répondre à cet appel, en particulier par le biais de l'ensemble des Services météorologiques et hydrométéorologiques nationaux qui forment un élément indispensable à la mise en œuvre de stratégies internationales en faveur de la protection de l'environnement mondial, telles que l'étude des problèmes soulevés par les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.

Nous **SOMMES CONSCIENTS** qu'il importe de disposer, au sein de la Veille météorologique mondiale de l'OMM, d'un système international intégré et unique d'observation, de collecte et de traitement des données, et de diffusion de données et produits météorologiques et connexes.

Nous sommes conscients de la nécessité de veiller à l'application, tant dans l'esprit que dans la lettre, de la résolution 40 adoptée par le Douzième Congrès météorologique mondial intitulée "Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques".

Nous **FAISONS APPEL** à tous les gouvernements pour qu'ils veillent à ce que les pratiques en vigueur dans leur pays, concernant notamment le fonctionnement de leurs Services météorologiques et hydrométéorologiques nationaux, soient en conformité avec la politique, la pratique et les principes directeurs susmentionnés, qui régissent l'échange international des données météorologiques et connexes.

Nous **RÉAFFIRMONS** que la mission des Services météorologiques et hydrométéorologiques nationaux revêt une importance décisive pour ce qui concerne l'observation et la compréhension des conditions météorologiques et climatiques ainsi que la prestation des services météorologiques et connexes nécessaires pour répondre aux besoins nationaux. La mission d'un tel Service peut être définie comme sa contribution aux activités suivantes :

- a) sauvegarde des personnes et des biens;
- b) protection de l'environnement;

- c) contribution au développement durable;
- d) acquisition systématique de données météorologiques et connexes, climatologiques notamment;
- e) constitution de capacités endogènes;
- f) exécution des engagements internationaux;
- g) contribution à la coopération internationale.

Nous savons que les systèmes météorologiques et climatiques ignorent les frontières géopolitiques et que leur interaction est constante. Aucun pays ne saurait donc être tout à fait autonome s'agissant de fournir les services météorologiques nécessaires à la nation. Les pays doivent œuvrer ensemble dans un esprit d'entraide et de coopération.

Nous **EXPRIMONS** notre profonde préoccupation devant les conséquences que pourrait avoir, pour la prestation des services météorologiques à l'échelle du globe, toute évolution qui mettrait en péril le système international intégré – tout à fait unique en son genre – à l'aide duquel on peut obtenir et échanger des données et des produits météorologiques et connexes (faut-il rappeler que cela fait plus d'un siècle que la communauté internationale en tire profit). Ces évolutions risquent aussi de nuire à une prestation à la fois efficace et rationnelle, en matière de données, de renseignements, de produits et de services météorologiques pertinents, ainsi qu'au rôle et à l'exploitation des Services météorologiques et hydrométéorologiques nationaux et avoir des conséquences néfastes pour les économies nationales, l'environnement, le bien-être des populations et l'humanité tout entière.

Nous **CONVENONS** qu'il appartient aux différentes parties prenantes dans chaque pays d'adopter, après évaluation et en pleine conscience des objectifs, des besoins, des ressources et des aspirations au plan national, une stratégie d'avenir propre à leur pays en matière de prestations météorologiques et connexes, et de trouver le meilleur équilibre entre le principe de souveraineté nationale et leurs obligations internationales en application de la Convention de l'OMM et d'autres traités et accords relatifs à l'environnement.

Nous **LANÇONS UN APPEL** pressant aux gouvernements pour qu'ils accordent, et renforcent au besoin, leur appui financier aux Services météorologiques et hydrométéorologiques nationaux, quel qu'en soit la forme ou le type, pour que ceux-ci puissent exploiter l'infrastructure de base nécessaire, assurer la surveillance requise et garantir les services essentiels au public tant au plan national qu'à l'échelle du globe. Nous **ENGAGEONS** tous les gouvernements à dûment considérer les éléments de la présente Déclaration. Nous sommes convaincus d'œuvrer ainsi en faveur du développement durable et du progrès économique et social à l'échelon national, et de contribuer ainsi de façon sensible à la réduction des pertes en vies humaines et des dommages causés par les catastrophes naturelles et autres phénomènes extrêmes ainsi qu'à la protection de l'environnement et du climat mondial dans l'intérêt des générations présentes et futures.